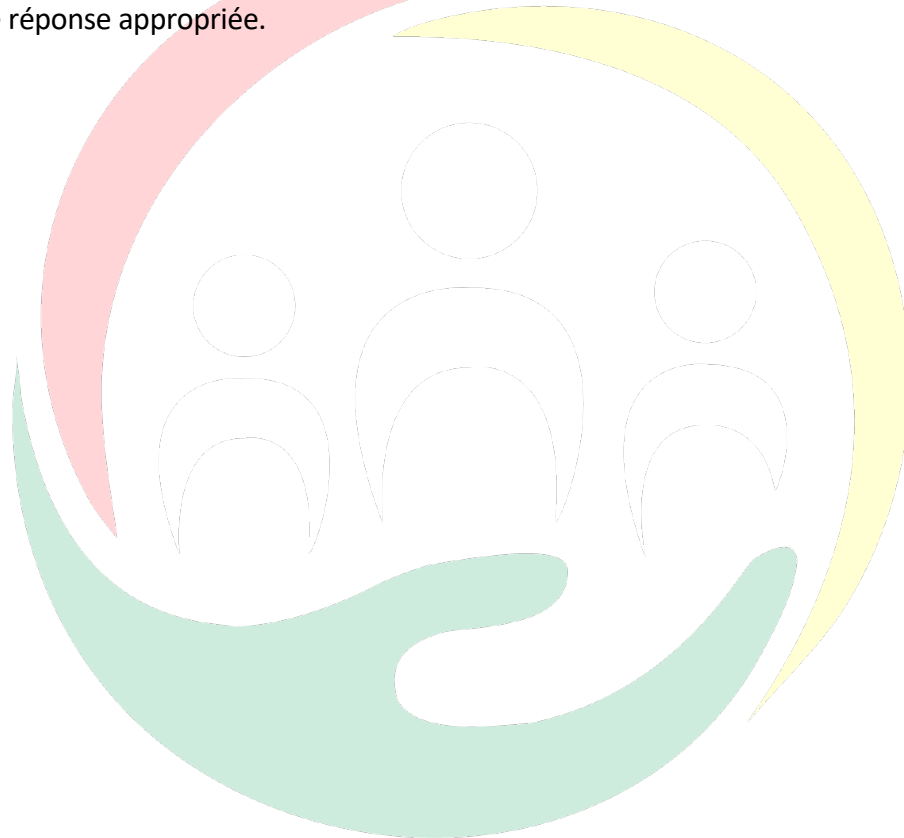


## CODE DE CONDUITE DE LA KAGEDEV - CODEX

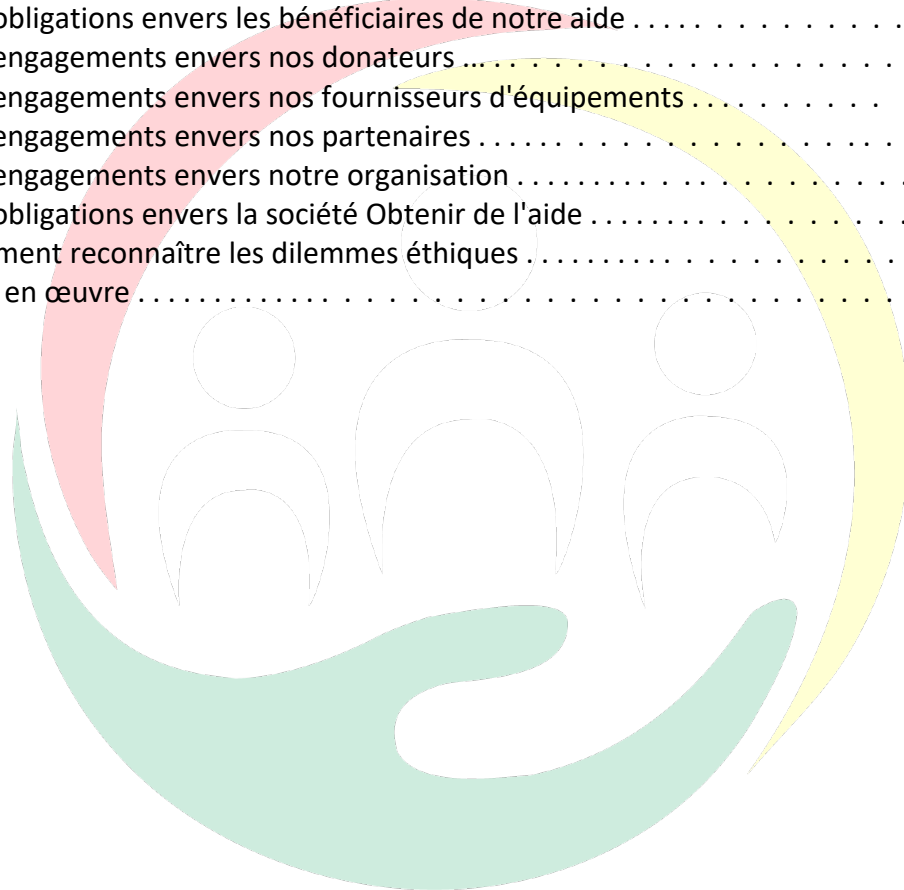
L'objectif du CDC est de s'assurer que, dans l'accomplissement de notre travail, nous suivons les principes éthiques et moraux qui soutiennent notre vocation humanitaire. Les politiques seules ne suffisent pas si elles ne peuvent être traduites en actions par des mesures concrètes. C'est pourquoi notre code a été élargi pour inclure des mesures pratiques visant à aider le personnel de la KAGEDEV à suivre la voie de la KAGEDEV et des exemples de préoccupations à partager pour une réponse appropriée.



**KAGEDEV**  
KAMERUNISCHE GEMEINSCHAFT  
IN DEUTSCHLAND E.V

## Contenu

1. Message du président . . . . .
2. Nos valeurs . . . . .
3. Lignes directrices ... . . . .
4. Notre responsabilité commune de respecter ce code . . . . .
5. Nos engagements envers nos collègues . . . . .
6. Nos obligations envers les bénéficiaires de notre aide . . . . .
7. Nos engagements envers nos donateurs . . . . .
8. Nos engagements envers nos fournisseurs d'équipements . . . . .
9. Nos engagements envers nos partenaires . . . . .
10. Nos engagements envers notre organisation . . . . .
11. Nos obligations envers la société Obtenir de l'aide . . . . .
12. Comment reconnaître les dilemmes éthiques . . . . .
13. Mise en œuvre . . . . .



**KAGEDEV**  
KAMERUNISCHE GEMEINSCHAFT  
IN DEUTSCHLAND E.V

## 1. Message du président

Chers collègues,

C'est avec grand plaisir que je vous apporte le contenu du code de conduite de la KAGEDEV

Le Kodex KAGEDEV est depuis longtemps la marque de fabrique de notre code de conduite et, à ce titre, il décrit nos trois valeurs fondamentales que sont **l'intégrité, l'engagement et la responsabilité**. En tant que tel, il décrit nos trois valeurs fondamentales d'intégrité, d'engagement et de responsabilité, ainsi que les obligations qui en découlent. Ces valeurs et ces engagements unissent le personnel de la KAGEDEV dans le monde entier et contribuent à maintenir l'orientation ferme de nos programmes vers le bien-être de nos bénéficiaires tout en répondant aux attentes de nos donateurs en tant que gestionnaires responsables de leurs fonds. Le but de ce document est de s'assurer que nous effectuons notre travail en accord avec les principes éthiques et moraux qui soutiennent notre vocation humanitaire. Les lignes directrices seules ne suffisent pas si elles ne peuvent être traduites en actions concrètes. C'est pourquoi notre code a été élargi pour inclure des mesures pratiques pour vous aider à suivre la voie de la KAGEDEV et des exemples de préoccupations à partager pour une réponse appropriée. Notre intention avec le code n'est pas de faire de vous un expert sur toutes les questions, mais plutôt de vous aider à identifier les risques, à obtenir des conseils et à prendre de bonnes décisions. Nous devons être constamment attentifs aux différences entre les politiques et les pratiques et nous efforcer de les éliminer. Ce document s'adresse au personnel, mais il doit également être partagé avec les partenaires, les donateurs et les autres partisans pour les aider à en savoir plus sur les normes auxquelles nous nous sommes engagés.

Veillez vous joindre à moi pour réaffirmer notre engagement envers le Kodex KAGEDEV et pour défendre les valeurs de la KAGEDEV dans tout ce que nous faisons. Je vous prie d'agrèer, chers collègues, donateurs et partenaires, l'expression de mes sentiments distingués

## 2. Nos valeurs (avec photo illustrative)

### Intégrité

Nous sommes ouverts, honnêtes et dignes de confiance dans nos relations avec les bénéficiaires de l'aide, les partenaires, les employés, les donateurs, les bailleurs de fonds et les communautés qui influencent nos actions.

**Responsabilité** Nous sommes responsables, à la fois individuellement et collectivement, de notre comportement, de nos actions et de leurs conséquences.

### Engagement

Nous sommes responsables devant les personnes que nous servons et les donateurs qui rendent nos efforts possibles.

## 3. Lignes directrices

Nous soutenons le Code de conduite de la KAGEDEV Nous suivons ses principes humanitaires, qui comprennent **l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance**. En ce sens, ce qui suit s'applique à nous : l

- La motivation première de notre travail d'assistance est de soulager la souffrance humaine des membres les plus vulnérables de la société. Nous nous sommes engagés à fournir une aide humanitaire partout où elle est nécessaire au Cameroun.
- Notre aide est fournie indépendamment de la race, de la croyance du bénéficiaire et sans aucune distinction défavorable. Les priorités en matière d'aide seront fixées en fonction des besoins.
- Notre aide ne sera pas utilisée pour soutenir un point de vue politique ou religieux particulier. De même, nous ne lions pas la promesse, la fourniture ou la distribution de l'aide à l'adoption ou à la reconnaissance d'un point de vue politique ou religieux particulier.
- Nous devons veiller à ne pas agir comme des instruments de la politique gouvernementale. Nous ne nous permettrons jamais de servir de source d'information de nature politiquement, militairement ou économiquement sensible à des autorités gouvernementales ou autres poursuivant des objectifs qui ne sont pas de nature purement humanitaire.
- Nous affirmons et renforçons également les droits de l'homme conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, à la Convention relative aux droits de l'enfant et au Bulletin du Secrétaire général des Nations unies sur la protection des bénéficiaires contre l'exploitation et les abus sexuels.

#### **4. Notre responsabilité commune de respecter ce code**

Le respect de ce code est une responsabilité partagée par tous ceux qui participent à l'accomplissement de la mission de la KAGEDEV. Cela s'applique à tous les directeurs, responsables, employés, stagiaires, bénévoles, employés de prestige et partenaires qui travaillent au nom de la KAGEDEV.

#### **Responsabilité individuelle**

Il vous incombe de vous familiariser avec les normes de conduite appropriées à votre travail. Vous avez fait votre part si vous | Se tenir au courant des normes de conduite appropriées à votre rôle et suivre une formation en matière d'éthique et de conformité.

- Solliciter l'aide et les conseils d'autres personnes lorsque vous n'êtes pas certain de la ligne de conduite à suivre Résister fermement aux pressions visant à nous faire abandonner nos normes ou à prendre des voies éthiquement inacceptables pour atteindre un objectif.
- Soulever des préoccupations lorsque quelque chose ne semble pas correct . Responsabilités des dirigeants Si vous êtes chargé de diriger ou de superviser d'autres personnes, on vous a confié un poste de confiance. Pour être à la hauteur de cette confiance, vous devez toujours Donner l'exemple et être un modèle pour les autres.
- Sensibiliser aux normes de la KAGEDEV et veiller à ce que les personnes sous votre supervision aient les connaissances et les ressources nécessaires pour respecter ces normes.
- Surveillez la conduite des personnes sous votre surveillance et assumez la responsabilité des actions qui se produisent sous votre surveillance.
- Être réceptif lorsque quelqu'un soulève des questions d'éthique ou de conformité et veiller à ce que ces questions soient résolues de manière équitable et appropriée.

## **5. Nos engagements envers nos collègues**

LA KAGEDEV s'engage à offrir des conditions de sécurité à tous les employés, quel que soit leur poste ou leur lieu de travail et même leur emplacement, afin d'offrir des conditions de sécurité à tous les employés et de créer un environnement de travail qui favorise le bien-être, la résilience, la santé et la productivité des employés .

### **Vous suivez la voie de la KAGEDEV lorsque:**

- Vous traitez tous les collègues avec dignité et respect.
- Vous prenez les décisions d'embauche en fonction des compétences et des mérites des candidats plutôt que de caractéristiques personnelles sans rapport avec l'emploi.
- Vous respectez les droits de tous.
- Vous fournissez une assistance raisonnable aux personnes handicapées ou ayant des besoins particuliers.
- Vous rejetez toute forme de violence ou d'abus de pouvoir.
- Vous êtes toujours conscient des problèmes de sécurité, suivez les protocoles de sécurité locaux et arrêtez toute activité qui risque de devenir dangereuse.
- Vous maintenez la confidentialité des informations personnelles.

### **Voici ce qu'il faut éviter :**

- Porter des jugements sur les personnes en fonction de facteurs qui ne sont pas liés au travail.
- Faire des blagues obscènes, des commentaires offensants, des e-mails désobligeants ou des photos de personnages sexuellement explicites. Personnage
- Travailler sous l'influence de l'alcool ou de substances illicites
- Divulgarion inappropriée d'informations sur des collègues, y compris des informations personnelles.

### **Vous devez signaler les éléments suivants :**

- Avances ou harcèlement sexuels non désirés, inappropriés ou irrespectueux.
- Intimidation, menaces perçues, intimidation, népotisme, dénigrement, la violence verbale ou physique
- Situations qui mettent en danger la sécurité ou le bien-être des employés
- L'hostilité envers les personnes fondée sur la race, la religion, le sexe, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, le handicap, le statut d'ancien combattant ou toute autre caractéristique protégée par la loi.

### **Politiques et orientations pertinentes de la KAGEDEV :**

Lignes directrices sur l'égalité des chances en matière d'emploi

Lignes directrices pour des zones de travail sans harcèlement

Lignes directrices en matière de logement

Lignes directrices sur l'utilisation des substances sur le lieu de travail

Lignes directrices sur la violence au travail

Lignes directrices de la KAGEDEV sur la sécurité mondiale

Politiques de confidentialité

Protocoles de sécurité

## **6. Nos obligations envers les bénéficiaires de notre aide**

LA KAGEDEV aide les personnes dont la vie et les moyens de subsistance ont été réduits ou même détruits, à se rétablir et à prendre leur avenir en main. Cela nécessite notre engagement à améliorer leur bien-être et notre volonté d'assumer dignement le rôle humanitaire vital qui nous a été confié.

- Respecter la dignité, les valeurs, l'histoire, la religion et la culture de ceux à qui s'adresse notre travail. Sélectionner les bénéficiaires de notre aide en fonction des besoins, conformément aux exigences du programme, et sans tenir compte de la race, de la croyance, de la nationalité ou d'autres caractéristiques distinctives.
- protéger les bénéficiaires de notre aide contre toute forme d'abus, y compris l'exploitation sexuelle et la traite des êtres humains. 4 prendre un soin particulier pour protéger les enfants.
- Maintenir la confidentialité, suivre les protocoles de confidentialité et ne partager les informations personnelles sur les bénéficiaires de l'aide qu'en cas de nécessité, conformément aux règlements des donateurs.
- représenter les bénéficiaires de l'aide comme des êtres humains dotés de dignité dans toutes les images utilisées dans les communications de la KAGEDEV et n'utiliser que des images de personnes qui ont consenti à cette démarche après notification.
- S'assurer que les recherches de la KAGEDEV sur des sujets humains ont été dûment approuvées avant de commencer

### **Il convient d'éviter ce qui suit :**

- Embaucher des bénéficiaires de l'aide pour travailler pour la KAGEDEV (par exemple, comme employés de maison).
- Se livrer à toute forme de comportement intimidant, humiliant, dégradant ou agressif envers les bénéficiaires de l'aide.
- Puniton physique ou action disciplinaire contre les bénéficiaires de l'aide.
- Rapports sexuels ou relations intimes de quelque nature que ce soit avec des bénéficiaires d'une aide de quelque âge que ce soit
- Les relations sexuelles rémunérées, autorisées ou non par la législation locale
- La contrainte exercée sur les bénéficiaires de l'aide pour les contraindre à vendre ou à transférer des biens d'aide

### **Vous devez signaler les éléments suivants :**

- Toute forme d'exploitation des bénéficiaires de l'aide à la corruption ou à la partialité des décisions concernant les bénéficiaires de l'aide Prise en compte ou non des bénéficiaires de l'aide dans l'acheminement de l'aide humanitaire à la divulgation inappropriée d'informations confidentielles concernant les bénéficiaires de l'aide

## **7. Nos engagements envers nos donateurs**

Nos donateurs fournissent les fonds qui rendent notre travail possible, et nous devons gérer ces fonds de manière responsable. Nous nous engageons à respecter les règles et les conditions fixées par nos donateurs institutionnels. De même, nous devons répondre aux attentes de tous les donateurs et veiller à ce que les fonds qu'ils fournissent profitent aux bénéficiaires de l'aide de manière efficace et effective .

### **Vous suivez la voie de la KAGEDEV lorsque vous:**

- Comprenez les règlements des donateurs concernant les performances et la responsabilité.
- Vous veillez à ce que les feuilles de temps, les rapports de dépenses, les rapports de subventions
- Vous vous assurez que les feuilles de temps, les notes de frais, les rapports de subvention et les autres documents financiers sont exacts.
- Vous sélectionnez des partenaires capables de fournir les meilleurs résultats possibles à leurs clients et suivre leur travail de manière appropriée et conformément aux règlements des donateurs.
- Vous protégez les informations confidentielles et exclusives des donateurs institutionnels ainsi que la vie privée et les informations personnelles des donateurs individuels.
- Vous informez les donateurs de toute erreur dans les informations fournies et s'efforcez de faire preuve de transparence.
- Vous faites preuve d'honnêteté et d'intégrité dans la rédaction des propositions de subvention et dans les activités de collecte de fonds, de sollicitation et de marketing, et toujours respecter toutes les lois applicables.
- Vous êtes honnête et franc dans toutes vos déclarations concernant la KAGEDEV et ses services.
- Vous évitez les éléments suivants
  - Non-respect des conditions de subvention et utilisation inappropriée des fonds de subvention
  - une fausse déclaration concernant le temps, les efforts, les dépenses ou les coûts
  - utiliser les fonds de subvention existants pour couvrir le coût des demandes d'autres subventions sans l'approbation du donateur
  - exagérer ou déformer les exigences, les coûts ou les résultats d'un programme, ainsi que le nombre de bénéficiaires de l'aide
  - la manipulation de la sélection des partenaires locaux et leur utilisation non autorisée ou leur surveillance inadéquate
  - falsifier des déclarations sur les services d'une autre organisation par rapport à la vôtre
  - Compilation d'informations politiquement, militairement ou économiquement sensibles pour le compte de donateurs à des fins autres que strictement humanitaires.
  - accepter des cadeaux de donateurs qui sont dérivés d'activités illégales, criminelles ou frauduleuses ou qui y sont associés

**Vous devez signaler les éléments suivants :**

- falsification d'informations dans les rapports concernant le temps, les dépenses ou les coûts et enregistrement frauduleux des bénéficiaires de l'aide
- Vol ou détournement de fonds d'aide ou d'autres ressources
- Pratiques abusives de collecte de fonds
- Nous devons respecter les règles et les conditions fixées par nos donateurs. De même, nous devons répondre aux attentes de tous les donateurs et veiller à ce que les fonds qu'ils fournissent profitent aux bénéficiaires de l'aide de manière efficace et efficiente.

### **Vous suivez la voie de la KAGEDEV lorsque vous :**

- Comprenez les règlements des donateurs en matière de performance et de responsabilité
- Veillez à ce que les feuilles de temps, les rapports de dépenses, les rapports sur l'utilisation des subventions et autres documents financiers sont exacts.
- Sélectionnez des partenaires capables de fournir les meilleurs résultats possibles à leurs clients et suivre leur travail de manière appropriée et conformément aux règlements des donateurs.
- Protégez les informations confidentielles et exclusives des donateurs institutionnels ainsi que la vie privée et les informations personnelles des donateurs individuels.
- Informez les donateurs de toute erreur dans les informations fournies et s'efforcez de faire preuve de transparence.
- Faites preuve d'honnêteté et d'intégrité dans la rédaction des propositions de subventions et dans les activités de collecte de fonds, de sollicitation et de marketing, et toujours respecter toutes les lois applicables.
- Être honnête et franc dans toutes les déclarations concernant la KAGEDEV et ses services.

### **8. Nos engagements envers nos fournisseurs d'équipements**

Pour obtenir de bons prix pour nos achats, nous devons faire preuve d'une grande intégrité tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Nous nous engageons à faciliter une concurrence libre et loyale entre les fournisseurs, à soutenir les fournisseurs qui partagent notre engagement en faveur de pratiques éthiques et responsables, et à éradiquer les pratiques frauduleuses ou corrompues de ceux qui cherchent à tirer un profit indu des fonds destinés aux bénéficiaires de l'aide.

### **Vous suivez le chemin de la KAGEDEV si vous**

- vous révélez les "conflits d'intérêts" réels ou perçus dans le cadre d'une acquisition, c'est-à-dire dans les cas où des intérêts personnels menacent d'interférer avec la représentation des intérêts de la KAGEDEV.
- Assurez des résultats de qualité dans la conception des programmes et l'acquisition de produits et de services.
- Respectez les directives en matière de passation de marchés. Cela comprend les politiques relatives aux demandes d'achat, aux soumissions d'offres, aux examens des offres, aux contrats et à la diligence raisonnable des fournisseurs d'équipement.
- Traitez les fournisseurs qualifiés et leurs représentants de manière juste et équitable.
- Respectez strictement la confidentialité des informations, des prix et des conditions des fournisseurs d'équipements.
- Fournissez des explications complètes et claires aux fournisseurs d'équipements lorsque les offres sont rejetées.
- Vous conformer à l'obligation de séparer les tâches liées à la demande, à la confirmation et à la vérification des achats.
- Discuter des lignes directrices pertinentes en matière de passation de marchés établies lors des réunions de subvention par les bailleurs de fonds gouvernementaux ou institutionnels.



- Vérifier si des licences d'exportation sont nécessaires ou si des restrictions s'appliquent avant d'acquérir des biens, des logiciels ou des technologies qui sont sous le contrôle d'un gouvernement ou liés à un État où l'importation et l'exportation sont réglementées.

**Voici ce que vous devez éviter :**

- divulguer de manière inégale aux fournisseurs d'équipements pendant la procédure d'appel d'offres.
- La divulgation d'informations confidentielles d'un fournisseur à un autre fournisseur.
- Accepter tout ce qui vous est offert de valeur (y compris les cadeaux, faveurs, gratifications, pots-de-vin et dessous-de-table) qui aura pour résultat ou donnera l'apparence d'avoir pour résultat une influence indue ou un avantage déloyal
- L'acceptation de biens ou de services inférieurs ou de substitution qui ne répondent pas aux exigences

**Vous devez signaler les éléments suivants :**

- la collusion et autres pratiques déloyales entre fournisseurs d'équipements
- le respect insuffisant de la diligence raisonnable des fournisseurs d'équipements
- Les transactions avec des parties impliquées dans des activités terroristes,
- l'exploitation du travail des enfants, les violations des droits de l'homme, les conditions de travail dangereuses ou inacceptables, ou la production, la fourniture ou l'expédition illégale d'armes. à un autre nom que celui de la partie contractante

**Politiques et orientations pertinentes de la KAGEDEV :**

Lignes directrices sur l'intégrité fiscale

Directives mondiales obligatoires pour la conservation des documents

Directives sur les marchés publics

**9. Nos engagements envers nos partenaires**

Travailler en partenariat avec des organisations de la société civile locales, nationales et internationales, ainsi qu'avec des entités gouvernementales et du secteur privé, est fondamental pour la mission de la KAGEDEV.

Nous nous efforçons de favoriser des partenariats efficaces qui permettent à la KAGEDEV de poursuivre ses objectifs stratégiques et qui se traduisent par un soutien plus efficace, plus réactif et plus durable qui touche davantage de personnes.

**Vous suivez la voie de la KAGEDEV lorsque vous :**

- Encouragez les partenariats fondés sur la responsabilité, la transparence, le respect, l'équité et l'inclusion.
- Sélectionnez les partenaires capables d'une mise en œuvre responsable et s'assurer qu'ils reçoivent le soutien nécessaire pour atteindre les normes de performance établies.
- Reconnaissez pleinement aux partenaires le rôle qu'ils jouent dans l'obtention des résultats du programme.
- Soutenez les partenaires pour éviter et atténuer les risques prévisibles pour la sécurité lorsque cela est possible.

- Assurez une communication claire, ouverte et respectueuse dans les deux sens concernant les performances.
- Prenez des mesures raisonnables pour garantir que les fonds de la KAGEDEV sont utilisés conformément à la Les lois applicables, les stipulations des donateurs et les normes de la KAGEDEV sont utilisées.
- Impliquez les partenaires locaux dans la planification, la conception, la mise en œuvre et la révision des programmes de LA KAGEDEV lorsque cela est possible.

**Vous devez éviter les situations suivantes :**

- Un comportement condescendant ou irrespectueux envers les organisations partenaires et leur personnel.
- Toute forme d'abus de pouvoir dans les relations de partenariat
- La présentation erronée du travail des partenaires comme étant celui de la KAGEDEV.

**Vous devez signaler les éléments suivants :**

- Les "conflits d'intérêts" réels ou perçus dans les relations de partenariat ou sur la base de la corruption ou de la partialité par rapport aux organisations partenaires
- Élire frauduleusement des partenaires
- Suivi laxiste ou inadéquat des performances ou de l'efficacité des partenaires.

**Politiques et orientations pertinentes de la KAGEDEV :**

Lignes directrices sur l'intégrité fiscale

Lignes directrices de la KAGEDEV sur la sécurité mondiale Sécurité

Lignes directrices pour la protection des bénéficiaires contre l'exploitation et les abus

Lignes directrices sur les conflits d'intérêts

Directives sur les conflits d'intérêts pour les employés

Politique d'information ouverte

Système de gestion des partenariats pour les boursiers subordonnés

Orientations financières

**10. Nos engagements envers notre organisation**

LA KAGEDEV utilise les dons pour fournir une aide humanitaire aux personnes dans le besoin. Pour ce faire, le LA KAGEDEV doit rester intègre et efficace dans son travail. Nous devons protéger les valeurs de la KAGEDEV et faire passer les intérêts de l'organisation avant tout.

**Vous suivez le chemin de la KAGEDEV si vous :**

- Évitez et divulguer à votre supérieur hiérarchique tout "conflit d'intérêts" réel ou perçu, c'est-à-dire les situations dans lesquelles des intérêts personnels dans des résultats particuliers entrent en conflit avec les intérêts de la KAGEDEV ou menacent d'interférer avec eux.
- Utilisez les ressources de la KAGEDEV de manière responsable et conformément à la loi, et les protéger contre le vol, la fraude, l'utilisation abusive et les dommages (sans mettre en danger votre vie ou celle des autres).
- Vous efforcez de tenir une comptabilité et des registres adéquats.
- Effectuez les contrôles appropriés et veiller à la séparation des tâches liées à la demande, Confirmation et vérification des achats.

- Examinez les rapports de dépenses, les paiements aux fournisseurs, les chiffres des salaires et les écarts budgétaires pour les activités inhabituelles.
- Empêchez l'accès non autorisé à des informations confidentielles et exclusives et leur divulgation.
- Conservez et éliminez les documents conformément aux politiques de conservation des documents.
- Coopérez pleinement lorsqu'il est demandé de fournir des informations à un enquêteur ou un examinateur de la KAGEDEV.

**Vous devez éviter les situations suivantes :**

- L'utilisation de la position ou des informations de la KAGEDEV à des fins personnelles.
- En utilisant le temps ou les biens de la KAGEDEV pour effectuer un travail pour un enquêteur ou un autre employeur
- Participer, même sans divulguer d'informations confidentielles, à des décisions de recrutement ou de passation de marchés impliquant des personnes ou des entités avec lesquelles vous avez une relation plus étroite que purement professionnelle
- Chercher, accepter ou offrir quoi que ce soit de valeur (y compris des cadeaux, des faveurs, des divertissements, des pots-de-vin et des ristournes) qui pourrait entraîner ou donner l'impression d'entraîner une influence indue ou un avantage déloyal
- Falsifier des dossiers ou des rapports (y compris les pièces justificatives, les feuilles de temps, les listes d'inventaire, les rapports financiers, les données de programme, etc.)
- Contourner ou outrepasser indûment les contrôles internes.
- L'installation de matériel ou de logiciels informatiques non autorisés
- Détruire les documents relatifs aux audits, enquêtes, litiges ou actions en justice en cours ou en attente
- Fournir des réponses fausses, trompeuses ou incomplètes aux demandes d'informations des auditeurs ou des enquêteurs de la KAGEDEV.

**Vous devez signaler les éléments suivants :**

- Fraude, vol, corruption ou détournement de fonds
- L'utilisation du matériel informatique de la KAGEDEV à des fins personnelles, pour des activités politiques, la sollicitation non sollicitée ou l'accomplissement d'actes prohibés qui pourraient nuire à la réputation de la KAGEDEV ou à son image publique.

**Politiques et orientations pertinentes de la KAGEDEV :**

Politique en matière de conflits d'intérêts pour les employés

Lignes directrices sur l'intégrité fiscale

Lignes directrices en matière de confidentialité

Conditions d'utilisation des Technologie de l'information

Politiques globales obligatoires de conservation des documents

Politiques et guides sur les médias et les réseaux sociaux

Autres politiques en matière d'équipement informatique et de protection des données

Lignes directrices de l'USP en matière de lobbying

**11. Nos obligations envers la société**

LA KAGEDEV s'engage à agir en citoyen du monde responsable. Nos interactions avec les gouvernements, les régulateurs, les médias et les communautés locales doivent être guidées par les principes d'honnêteté, de confiance et de justice. Nous soutenons la nature légitime de l'État de droit et nous ferons notre part pour promouvoir des normes éthiques élevées dans les pays et les communautés dans lesquels nous opérons.

**Vous suivez la voie de la KAGEDEV lorsque vous:**

- Fournissez des informations véridiques et complètes dans nos interactions avec les donateurs, les médias, les auditeurs, les régulateurs et les enquêteurs
- Minimisez et réduisez au minimum tout impact négatif sur l'environnement causé par nos activités.
- Vous assurez que vos actions sont conformes aux normes contenues dans ce Code, en vous identifiant sur les médias sociaux comme membre de la KAGEDEV.
- Demandez conseil au service juridique lorsque vous traitez avec des pays soumis à des sanctions économiques et lorsque vous êtes soumis à des appels au boycott.
- Demandez conseil au département de la communication globale concernant toute présence médiatique, réponses, interviews et demandes d'apparitions publiques.
- Demandez conseil au service de défense des intérêts, concernant toute activité de lobbying.

**Il convient d'éviter ce qui suit :**

- donner ou recevoir quelque chose de valeur à ou de toute personne (y compris des fonctionnaires) pour influencer des décisions ou pour fabriquer un avantage déloyal
- fournir des informations fausses, erronées ou incomplètes en réponse à des demandes d'information valables émanant d'entités gouvernementales.
- faire pression sur des collègues pour qu'ils apportent des contributions politiques ou caritatives
- faire pression pour une action législative et participer à des campagnes politiques au nom de de la KAGEDEV sans consultation du département de défense des intérêts.
- Affiliations qui peuvent interférer avec votre impartialité (ou apparence d'impartialité) dans le cadre de votre travail pour la KAGEDEV, ou qui peuvent nuire à la réputation de la KAGEDEV.

**Vous devez signaler les éléments suivants :**

- Demandes de participation à un boycott non sanctionné
- Situations préjudiciables à la santé, à la sécurité ou à l'environnement Politiques et orientations pertinentes de la KAGEDEV
- Lignes directrices anticorruption
- Lignes directrices pour lutter contre Blanchiment d'argent
- Lignes directrices sur l'intégrité fiscale
- Lignes directrices sur les sanctions économiques et la lutte contre le terrorisme
- Lignes directrices pour le contrôle des exportations
- Lignes directrices anti-boycott
- Orientations environnementales
- Directives sur les marchés publics

### **Vous devez signaler les éléments suivants :**

Demandes de participation à un boycott non sanctionné  
Situations préjudiciables à la santé, à la sécurité ou à l'environnement.

### **Politiques et orientations pertinentes de la KAGEDEV :**

Lignes directrices anticorruption

Lignes directrices sur la lutte contre Blanchiment d'argent

Lignes directrices sur l'intégrité fiscale

Sanctions économiques et lignes directrices sur le respect des dispositions antiterroristes

Lignes directrices pour le contrôle des exportations

Lignes directrices anti-boycott

Orientations environnementales

Directives sur les marchés publics

### **Obtenir de l'aide**

Cette section décrit les ressources disponibles pour la mise en œuvre appropriée du code de conduite dans tous les départements de la KAGEDEV.

### **12. Comment reconnaître les dilemmes éthiques**

Avant de prendre une décision ou de suivre une ligne de conduite, réfléchissez à la dimension éthique qui peut être impliquée en vous posant les questions suivantes

- La décision ou la ligne de conduite est-elle conforme à la lettre et à l'esprit du code KAGEDEV et des engagements extérieurs ?
- Qui pourrait être affecté par la décision ?
- Des conseils ou une expertise supplémentaires seraient-ils utiles ?
- Aurais-je des difficultés à expliquer cette décision à mes collègues ou aux enquêteurs si elle était rendue publique ?
- Mon jugement est-il impartial, ou ai-je un intérêt direct dans le résultat qui me pousse à juger moins objectivement ?

### **Votre devoir d'intervention :**

L'une des pires formes de mauvaise conduite est celle qui consiste à détourner le regard. En plus de connaître les obligations éthiques et juridiques liées à votre emploi.

vous êtes censé prendre des mesures si:

- chaque fois que vous n'êtes pas sûr de la marche à suivre et que vous avez besoin de conseils.
- vous êtes mal à l'aise face à certaines actions ou décisions. Il vous savez ou soupçonnez qu'une ou plusieurs des parties suivantes se sont livrées ou prévoient de se livrer à des activités illégales ou contraires à l'éthique en rapport avec le travail de la KAGEDEV
- Vous êtes agents, employés, employés de prestige et bénévoles de la KAGEDEV. - Équipements - Partenaires et sous-traitants - Agents, consultants et représentants agissant au nom de la KAGEDEV.

### **Les moyens de soulever des préoccupations :**

LA KAGEDEV dispose de plusieurs canaux de communication pour les employés qui souhaitent obtenir des conseils ou faire part de leurs préoccupations . Ils peuvent choisir la voie qu'ils veulent.

Notez cependant que les collègues les plus proches de la situation comme par exemple, votre superviseur ou la direction locale sont souvent les mieux placés pour vous aider

### **13. Mise en œuvre**

Quel que soit son poste ou la durée de son emploi, toute personne qui enfreint le code KAGEDEV ou ses politiques sous-jacentes peut faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Les actions suivantes sont des exemples de comportements qui peuvent être sanctionnés par des mesures disciplinaires :

- Violations du code | Instruire ou encourager d'autres personnes à enfreindre le code.
- Défaut de signaler les violations connues ou suspectées du code.
- l'obstruction d'un audit ou d'une enquête
- Conduite non coopérative ou fausses déclarations lors d'un audit ou d'une enquête.
- Les représailles contre d'autres personnes ayant fait part de leurs préoccupations

Les violations de la loi ou de la réglementation peuvent donner lieu à des poursuites judiciaires contre vous, vos collègues, de la part de la KAGEDEV ou ses partenaires, ce qui peut entraîner les sanctions suivantes :

- Amendes
- Suspension
- Expulsion
- Emprisonnement

Les personnes agissant au nom de la KAGEDEV seront invitées à signer un certificat attestant qu'elles comprennent et respecteront ce code. Chaque personne signera l'attestation lorsqu'elle commencera à travailler pour la KAGEDEV et chaque année suivante, lorsque la loi le permet.

**KAGEDEV**  
**KAMERUNISCHE GEMEINSCHAFT**  
**IN DEUTSCHLAND E.V**